

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

INTERCOMMUNALITÉ DEL2024_001 - Rapport d'activités 2022 de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la communauté d'agglomération à laquelle la Commune de Nogent-sur-Oise est membre, l'ACSO, a transmis son rapport d'activités 2022 tel qu'approuvé par son conseil communautaire le 14 décembre 2023.

Ce rapport est ainsi communiqué aux élus du conseil municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport d'activités 2022 de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ci-annexé.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

COMMANDE PUBLIQUE

DEL2024_002 - Adhésion au groupement de commandes pour l'organisation des transports extrascolaires et ponctuels

La ville de Nogent-sur-Oise a attribué, au terme des procédures de mise en concurrence correspondantes, deux accords-cadres à bons de commandes de transports à la société CFTM, se présentant de la manière suivante :

- Lot 1 « Circuits, navettes et transport intra-muros » : principalement le transport des élèves des groupes scolaires pour les trajets vers les sites de restauration et la piscine
- Lot 2 « Transport sorties et excursions » : transports ponctuels pour les sorties réalisées en dehors de la Ville comme le dispositif Nogent à la Mer ainsi que les sorties du service Jeunesse et du CMAR

Ces contrats ont été conclus à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 août 2025.

Fin 2023, la communauté d'agglomération à laquelle la Ville est membre, l'ACSO, a sondé ses communes membres en matière de transport compte tenu de l'échéance, au 31 août 2024, de ses deux contrats actuels conclus au travers d'un groupement de commandes associant les communes intéressées.

Les contrats conclus par l'ACSO sont les suivants :

- Lot 1 (7 communes) « Transports réguliers extrascolaires » : Transports des élèves pour des activités scolaires complémentaires (piscine) ou vers un restaurant scolaire en période scolaire, du lundi au vendredi

- Lot 2 (8 communes) « Transports ponctuels » : Transports ponctuels pour des adultes ou des enfants, pour des courtes, moyennes ou longues distances tout au long de l'année en semaine et le week-end

En fonction des retours des communes intéressées, l'ACSO finalisera son dossier de consultation des entreprises et lancera sa procédure de mise en concurrence d'ici mars prochain.

Il est précisé que les communes membres peuvent décider d'adhérer au groupement uniquement pour le lot 1 ou pour le lot 2, mais également pour les deux lots.

Si la Ville de Nogent-sur-Oise est consciente de bénéficier actuellement de tarifs privilégiés en particulier dans le cadre du lot 1 pour les trajets de ses écoles vers la piscine et les sites de restauration, ses contrats actuels arriveront en tout état de cause à échéance fin août 2025. Dans le cadre du renouvellement de ces contrats à l'été 2025, il n'est pas exclu que les offres proposées à la Ville soient plus désavantageuses en termes de prix par rapport à l'offre qui sera proposée à l'échelle de l'ACSO.

De plus, le recours au groupement de commande présente un certain nombre d'avantages (transfert de la gestion administrative liée à la passation des contrats, réalisation d'économies d'échelle pour les communes regroupées en principe...).

Le recensement des besoins de la Ville a été fait en interne auprès des services concernés puis relayé à l'ACSO.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe d'adhésion de la Ville au groupement de commandes de l'ACSO en matière de transports concernant les lots 1 et 2, sous réserve que l'ensemble de ses besoins propres soient bien pris en compte et intégrés dans les accords-cadres à attribuer par la communauté d'agglomération.
- D'autoriser, en conséquence, Monsieur le Maire à signer la présente convention de groupement de commandes correspondante ainsi que tout document y afférent.
- De préciser que la Ville ne passera des commandes sur les accords-cadres à attribuer via ce groupement de commandes qu'à compter du 1^{er} septembre 2025, étant encore engagée auprès de son prestataire actuel jusqu'au 31/08/2025.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 29/02/2024

Qualité : Le Maire



ture l #

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE

Date de signature : 29/02/2024

Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2^{ème} adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

COMMANDE PUBLIQUE DEL2024_003 - Avenant n°1 au marché d'assurance véhicules à moteur et risques annexes n°202201300

La CAO qui s'est réunie le 29/06/2022 a attribué le marché d'assurance « Véhicules à moteur et risques annexes » pour 5 ans à compter du 1er janvier 2023 à la société SMACL assurances - 141 avenue Salvador ALLENDE – 79031 NIORT cedex 9, pour la solution alternative n°1 de 57 261,12 € TTC + une PSE1 bris de machine de 3 521,10 € TTC représentant une cotisation annuelle de 60 782,22 € TTC comprenant des franchises de 800 € pour les véhicules légers, les véhicules lourds et le bris de machine, de 300 € pour les marchandises transportées et de 75 € pour les cycles.

Par délibération n° DEL2022_124 le conseil municipal a confirmé la décision d'attribution émise par la CAO.

La SMACL a fait savoir par lettre du 24 janvier 2024 qu'une majoration de 15 % serait appliquée sur la cotisation de police d'assurance de la flotte automobile à compter du 1er janvier 2024.

Cette nouvelle cotisation prend en compte :

- L'évolution tarifaire de l'indice de révision SRA de 7,99 % sur les primes et les montants des garanties.
- La multiplication d'événements exceptionnels climatiques ou sismiques.
- Les émeutes et mouvements populaires.
- La raréfaction des acteurs sur le marché de l'assurance des collectivités sans couverture du fait d'une aggravation généralisée des risques.

Considérant les clauses du marché et les aléas imprévus auxquels doit faire face l'assurance engendrant ainsi de nouvelles mesures d'ordre tarifaire et technique afin d'assurer la pérennité de la SMACL et eu égard à la possibilité de modifier le marché jusqu'à 50 % dans le cas de circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir (art. R2194-5 du Code de la

commande publique), un avenant s'avère nécessaire pour tenir compte de cette évolution.

Ainsi, la cotisation automobile de 2024 passe à 54 016,12 € HT soit 67 679,13 € TTC.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 08 février 2024 a émis un avis favorable à l'augmentation de la cotisation d'assurance véhicules représentant un surcoût de 15%.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché d'assurance « Véhicules à moteur et risques annexes » n°202201300 passé avec la société SMACL assurances et porter le montant de la prime 2024 à 67 679,13 € TTC, représentant une majoration de 15 %;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ci-annexé et les pièces y afférentes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



ture l #

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

COMMANDE PUBLIQUE DEL2024_004 - Avenant n°3 de transfert à l'accord-cadre de fourniture de titres restaurant n°202200100

Par délibération DEL2021_168 du 15/12/2021, le conseil municipal a attribué l'accord-cadre de fourniture, livraison et gestion de titres restaurant au groupement d'entreprises solidaire NATIXIS Intertitres/BIMPLI d'une durée d'un an reconductible 3 fois par reconduction annuelle pour un montant maximum de 400 000 € HT par an.

Par délibération DEL2022_060 du 28/03/2022, le conseil municipal a validé la passation d'un avenant n°1 de transfert de l'accord-cadre à la société BIMPLI, sise 110 avenue de France – 75013 PARIS, suite à une fusion-absorption.

Par délibération DEL2022_178 du 12/12/2022, le conseil municipal a approuvé la passation d'un avenant n°2 pour l'augmentation du nombre de titres délivré par agent à 20 par mois et la valeur faciale des titres à 5,50 € et porter le montant maxi annuel à 419 947 € HT.

Par lettre datée du 23/10/2023 la société BIMPLI a demandé l'accord à la collectivité de transférer l'accord-cadre à la société SWILE à compter du 1er janvier 2024 ou au plus tard le premier trimestre 2024, sur le fondement de l'article R.2194-6 alinéa 2° du code de la commande publique, à la suite d'une opération de fusion absorption.

La société SWILE a fourni tous les documents réclamés lors de la mise en concurrence initiale et justificatifs réglementaires ainsi que la justification de parution au support Actu-Juridique.fr n° 718403 en date du 11/01/2024 relatant l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale mixte des associés du 1er janvier 2024 relatant la fusion par voie d'absorption de la société BIMPLI par la société SWILE entraînant la dissolution de BIMPLI en date du 1er janvier 2024.

Les nouvelles coordonnées du titulaire de l'accord-cadre sont :

SWILE, société par actions simplifiée,
Siège social : Immeuble l'Altis, bâtiment A, @7center
561 rue Georges Méliès
34000 MONTPELLIER
Immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° 824012173

Société représentée par Monsieur Loïc SOUBEYRAND, Président.

Compte-tenu de ces éléments, il est nécessaire de passer un avenant n°3 de transfert de cet accord-cadre suite à la fusion par voie d'absorption de la société BIMPLI par la société SWILE entraînant la dissolution de l'absorbé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la passation de l'avenant n°3 de transfert de l'accord-cadre n°202200100 de fourniture, livraison et gestion de titres restaurant pour substituer le titulaire BIMPLI par la société SWILE à compter du 1er janvier 2024 suite à l'opération de fusion absorption intervenue.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 et tous les documents y afférents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Absents :

Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2024_005 - Cession - Ensemble Immobilier - 78 bis rue du Général de Gaulle - SCI EBAN

Dans le cadre de la mise en vente du patrimoine immobilier communal, la Ville souhaite céder un ensemble immobilier à usage mixte situé 78 bis rue du Général de Gaulle composé comme suit :

- un local commercial à usage de laverie d'une superficie de 79 m²
- un appartement à usage d'habitation d'une superficie de 140 m²

Cet ensemble immobilier, cadastré BH 51, est divisé en lots de copropriété (lots 1, 2, 3, 101, 102, 201 et 202) appartenant à un unique propriétaire à savoir la Commune.

Le service des Domaines a été saisi et a émis un avis en date du 18 octobre 2023. Ce dernier a estimé la valeur vénale de cet immeuble à 360 800 €, basé sur les termes de comparaison spécifiques aux logements et locaux commerciaux.

Les occupants de cet ensemble immobilier n'ont pas manifesté leur souhait d'acquérir l'ensemble de cette propriété.

Ainsi, après négociations, la SCI EBAN, représentée par Monsieur TURGUT Nurettin, dont le siège est situé 27 rue Désiré Véret à Nogent-sur-Oise, s'est positionné en transmettant une offre d'achat pour l'ensemble de cet immeuble au prix de 285 000 €, soit 1 300 € du m². Ce montant se justifie par la prise en compte des termes de comparaison utilisés par le service des Domaines relatifs aux immeubles à usage mixte portant le prix moyen à 1 200 € du m² et non en appliquant de manière séparée le prix au m² pour les logements (1900 € / m²) et celui applicable aux commerces (1 200 € / m²).

Il est rappelé que la Commune est devenue propriétaire de cet ensemble immobilier en 2007 pour la partie commerciale et en 2016 pour la partie logement pour un montant total de 288 800 €.

Il est précisé que les frais de notaire restent à la charge de la Ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de l'ensemble immobilier à usage mixte situé 78 bis rue du Général de Gaulle à Nogent-sur-Oise, cadastré BH 51, pour un montant de 285 000 € aux conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



ture l #

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 3ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2024_006 - Vente de terres agricoles - AH 55 et 56 - ZA 8, 41 et 43

Dans le cadre de la restructuration du patrimoine immobilier communal, la Ville a l'opportunité de céder des parcelles à usage agricole situées sur le plateau de Nogent-sur-Oise.

Ce patrimoine est composé de plusieurs parcelles cadastrées AH 55 et 56, ainsi que ZA 8, 41 et 43. Cet ensemble représente 66 335 m².

Il est précisé que le service France Domaines a estimé, par avis en date du 12/02/2024, la valeur vénale de ces terrains à 46 435 €, soit 0,70 €/m².

L'exploitant de ces terrains, le GAEC du Val Saint Roch représentée par Monsieur LEDRU, a été sollicité et a accepté le prix proposé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente des terrains à usage agricole cadastrés AH 55 et 56, ainsi que ZA 8, 41 et 43, pour un ensemble d'une superficie de 66 335 m², au prix de 46 435 € au profit du GAEC du Val Saint Roch représenté par Monsieur LEDRU ou toute autre société qui lui serait substitué ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, dont, notamment, toute éventuelle transaction ayant pour objet de régler les litiges entre les parties.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240222-DEL2024_006-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2024_007 - Acquisition - 45 bis avenue du 8 mai 1945 - M. et Mme COURTOT

La Ville de Nogent-sur-Oise a l'opportunité de procéder à l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 45 bis avenue du 8 mai 1945, appartenant à Monsieur et Madame COURTOT.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la réflexion portée sur l'aménagement et l'amélioration de son entrée de ville, ainsi que du projet de restructuration menée sur l'avenue du 8 mai 1945.

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation d'environ 100 m² avec jardin et garage située sur les parcelles cadastrées AH 542, 543 et 545.

Le service des Domaines a été saisi et a formulé un avis en date du 19 avril 2023 estimant la valeur vénale du bien à 160 000 €.

A l'issue de négociations et au vu de l'intérêt de cette acquisition, une offre d'achat a été formulée et acceptée au prix de 176 000 € (application à la hausse de la marge d'appréciation traditionnelle de 10%) auquel il convient d'ajouter deux indemnités de 2 000 € pour perte de culture et 4 000 € de mobilier (cuisine équipée et chaudière récente), soit un montant total d'acquisition porté à 182 000 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 45 bis avenue du 8 mai 1945 à Nogent-sur-Oise, cadastré AH 542, 543 et 545, pour un montant total de 182 000 €, dans le cadre de la réflexion portée sur l'aménagement et l'amélioration de l'entrée de ville, ainsi que du projet de restructuration menée sur l'avenue du 8 mai 1945,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer tous documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240222-DEL2024_007-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2024_008 - Modification de la délibération N° DEL2023-138 du 18 décembre 2023 - Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) - avenue du 8 mai et place des Trois Rois

Par délibération N° DEL2023-138 en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la cession des lots 6 et 7 de la copropriété « Centre 3 Rois 3 Reines » sis place des Trois Rois, par l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) au bénéfice du Docteur KOSE Haydar et la prise en charge des frais de portage et d'ingénierie par la Ville de Nogent-sur-Oise d'un montant de 10 069,35 €.

A ce jour, l'EPFLO nous informe d'une erreur matérielle sur leur délibération de cession en date du 6 décembre 2023 quant à l'identité de l'acquéreur. Ainsi, l'acquéreur des lots 6 et 7 de la copropriété « Centre 3 Rois 3 Reines » est Monsieur KOSE Hasan.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification de la délibération N° DEL2023-138 du 18 décembre 2023, approuvant la cession des lots 6 et 7 de la copropriété « Centre 3 Rois 3 Reines » sis place des Trois Rois, par l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) au bénéfice de Monsieur KOSE Hasan et la prise en charge des frais de portage et d'ingénierie par la Ville de Nogent-sur-Oise d'un montant de 10 069,35 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240222-DEL2024_008-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DEL2024_009 - Convention dans le cadre du dispositif "École ouverte" sur le groupe scolaire Joséphine Baker

Dans le cadre du dispositif « école apprenante » de l'Éducation Nationale, le groupe scolaire Joséphine Baker souhaite organiser des actions durant les vacances scolaires suivantes :

- Printemps 2024.
- Les deux premières semaines des vacances d'été.
- Les deux dernières semaines des vacances d'été.

Elles devront participer à la resocialisation et au renforcement de la confiance en soi, concernant notamment :

- la pratique sportive et la santé des élèves ;
- des activités artistiques et culturelles ;
- des activités en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté, notamment autour de la connaissance des institutions, des objectifs de développement durable et de la valorisation de l'engagement.

Ces ateliers seront proposés sur la base du volontariat des familles au sein du groupe scolaire Joséphine Baker.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240222-DEL2024_009-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DEL2024_010 - Subventions aux coopératives scolaires

Dans le cadre des sorties scolaires organisées par les écoles, la collectivité propose d'apporter son concours sous forme de subventions de fonctionnement versées aux coopératives scolaires.

Jusqu'en 2023, le montant était calculé sur la base suivante :

* 109,45 € par classe pour les écoles maternelles.

* 24,10 € par enfant scolarisé en classe de CM2 pour les écoles élémentaires (la subvention versée aux écoles pouvait être destinée à l'ensemble des enfants scolarisés dans cette école).

Afin de mieux prendre en compte la réalité de terrain, il est proposé un nouveau calcul à savoir une participation de 4,75 euros par enfant et par année.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement de subventions aux coopératives et aux associations scolaires pour les sorties de l'année 2024 sur une base de 4,75 € par enfant.

- D'autoriser, par conséquent, le versement des subventions suivantes aux coopératives et aux associations scolaires pour les sorties de l'année 2024 :

ECOLES MATERNELLES

• Joséphine BAKER	Sur la base de 115 élèves au 1er janvier 2024	546.25€
• Jean MOULIN	Sur la base de 140 élèves au 1er janvier 2024	665.00€
• Paul BERT	Sur la base de 185 élèves au 1er janvier 2024	878.75€
• Françoise DOLTO	Sur la base de 101 élèves au 1er janvier 2024	479.75€
• Madeleine BRES	Sur la base de 110 élèves au 1er janvier 2024	522.50€
• Jules VERNE	Sur la base de 101 élèves au 1er janvier 2024	479.75€

- CARNOT Sur la base de 175 élèves au 1er janvier 2024 831.25€
 - OBIER Sur la base de 188 élèves au 1er janvier 2024 893.00€
- Soit un total de 5 296,25 €

ECOLES ELEMENTAIRES

- Joséphine BAKER Sur la base de 175 élèves au 1er janvier 2024 831.25€
- Jean MOULIN Sur la base de 234 élèves au 1er janvier 2024 1111.50€
- Paul BERT Sur la base de 282 élèves au 1er janvier 2024 1339.50€
- Georges CHARPAK Sur la base de 367 élèves au 1er janvier 2024 1743.25€
- Jules VERNE Sur la base de 190 élèves au 1er janvier 2024 902.50€
- CARNOT Sur la base de 291 élèves au 1er janvier 2024 1382.25€
- OBIER Sur la base de 348 élèves au 1er janvier 2024 1653.00€

Soit un total de 8 963,25 €

- De préciser que les crédits nécessaires seront imputés au compte 6574, fonctions 211 et 212.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



Signature l #

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

DEL2024_011 - Conventions 2024 avec les collèges Herriot et Berthelot pour le versement de la subvention concernant le fonctionnement des deux Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP)

Dans le but de soutenir les actions éducatives en faveur des élèves nogentais scolarisés dans les écoles situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), la Ville verse, depuis des années, une subvention aux collèges pour le fonctionnement des deux Réseaux d'Éducation Prioritaire, à savoir les deux sites pilotes :

- celui du collège Herriot (regroupant l'école Charpak, le groupe scolaire des Coteaux et une partie des groupes scolaires Obier et Jean Moulin) ;

- celui du collège Berthelot (incluant les groupes scolaires Obier et Jean Moulin).

À titre d'information, le conseil municipal avait fixé le montant des subventions à 1 750 € pour le REP du collège Berthelot et à 5 250 € pour le REP du collège Herriot.

Le versement de chaque subvention fait l'objet d'une convention fixant les obligations de chaque partie.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement des conventions avec les deux Réseaux d'Éducation Prioritaire de la commune dans les mêmes conditions ;

- d'approuver le versement des subventions correspondantes d'un montant de 1 750 € pour le REP de Berthelot et de 5 250 € pour le REP d'Herriot ;

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240222-DEL2024_011-DE



- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions ci-annexées ainsi que tout document afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

PETITE ENFANCE DEL2024_012 - Modification du règlement de fonctionnement de la Halte Garderie "L'Îlot Câlin"

La CAF opère un changement annuel des planchers minimum et maximum avant abattement servant à calculer la participation familiale dans les structures de petite enfance. Les taux 2024 viennent d'être communiqués à la Collectivité.

Le revenu minimum pris en compte est fonction du RSA et varie en fonction de son augmentation.

Aussi pour tenir compte de ce changement il faudra procéder à la modification du règlement de fonctionnement comme suit :

Revenus minimums CAF avant abattement : 765,77€ (pour rappel 754,16 € en 2023)

Revenus maximums CAF avant abattement inchangés soit : 6 000 €

Nombre d'enfants	Taux de participation familiale	
	Accueil collectif et micro-crèche	Accueil familial et parental
1 enfant	0,0619%	0,0516%
2 enfants	0,0516%	0,0413%
3 enfants	0,0413%	0,0310%
4 enfants	0,0310%	0,0310%
5 enfants	0,0310%	0,0310%
6 enfants	0,0310%	0,0206%
7 enfants	0,0310%	0,0206%
8 enfants	0,0206%	0,0206%
9 enfants	0,0206%	0,0206%
10 enfants	0,0206%	0,0206%

Les
taux
de

participation restent inchangés par rapport à 2023.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

d'approuver la modification de l'annexe 1 du règlement de fonctionnement de la halte garderie « L'îlot Câlin » ci-annexé, relative à la tarification.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 29/02/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE

Date de signature : 29/02/2024

Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 22 février 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

JEUNESSE ET JEUNES ADULTES
DEL2024_013 - Modification de la délibération N°DEL 2023_131 Tarifs 2024

Par délibération n°DEL2023_131 en date du 18 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé les différents tarifs proposés par les services municipaux pour l'année 2024.

Toutefois, une erreur s'est glissée dans la grille tarifaire du périscolaire du mercredi qui devait être identique à celle de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Il convient donc de rectifier les erreurs décelées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

De rectifier, en conséquence, la délibération n° DEL2023_131 du 18 décembre 2023 en ce qui concerne uniquement la grille tarifaire annexée portant sur les ALSH et le périscolaire du mercredi.

D'approuver la grille tarifaire ci-annexée, remplaçant les précédentes grilles Jeunesse et Scolaire approuvées en décembre 2023.

De préciser que la rectification de cette erreur prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 29/02/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE

Date de signature : 29/02/2024

Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2^{ème} adjointe au Maire



Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240222-DEL2024_013-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

JEUNESSE ET JEUNES ADULTES DEL2024_014 - Tarifs Séjour ski 2024

Afin de faire découvrir le milieu montagnard lors de la saison touristique d'hiver et de faciliter l'accès aux sports d'hiver au plus grand nombre, la ville, en partenariat avec l'Association Evasion 78, attributaire de l'accord-cadre en date du 03/01/2024, organise un séjour hiver à La chapelle d'abondance (Alpes-Haute Savoie) du 25/02/2024 au 01/03/2024 à destination des 8-17 ans pour 60 places.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

De valider les tarifs du séjour ski 2024 et les dispositions particulières suivantes :

Tarifs Nogentais et extérieurs :

Q.F.	Participation CAFO	Calcul de la participation familiale		Montant du séjour à la charge des familles	Coût global du séjour par enfant
		%	Montant		
0-400	400 €	15 %	129,30€	Bon c.a.f.o	862€
401-600	400 €	25 %	215,50€	Bon c.a.f.o	
601-800	0 €	33 %	284,46€	284,46€	
801-1000	0 €	40 %	344,80€	344,80€	
1001-1200	0 €	45 %	387,90€	387,90€	
> 1200	0 €	55 %	474,10€	474,10€	
extérieurs	0 €	100 %	862€	862€	

Participation des familles :

La participation des familles comprise entre 15 et 55 % du coût total par enfant est calculée sur la base du quotient familial connu au jour de l'inscription et en tenant compte des aides de la C.A.F. La ville prendra en charge le coût résiduel (hors extérieurs).

Le tarif comprend le transport, l'hébergement en pension complète, les activités, la location de matériel, l'assurance et l'encadrement.

Dispositions particulières :

Certaines familles résidant à l'extérieur de Nogent-sur-Oise ont un lien suffisant avec la commune pour bénéficier des tarifs nogentais, il s'agit des :

- Personnes payant des impôts sur la commune (commerçants, artisans,...) ;
- Couples partageant la garde alternée de leur(s) enfant(s) lorsque l'un des parents réside à Nogent-sur-Oise.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



Signature 1 #

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



Signature 2 #

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

SPORTS

DEL2024_015 - Dénomination des salles du Gymnasion

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023, le DOJO du Gymnasion a été dénommé « Claude PATROLIN ».

En complément et en concertation avec les associations utilisatrices, il a été décidé de nommer toutes les salles du bas du Gymnasion.

Par conséquent, il est proposé de nommer les salles de la façon suivante :

- Salle de Gymnastique : René BOISNEAU, membre du bureau en 1980 et Président de l'association l'Étoile de Nogent gymnastique de 1986 à 1998.
- Gymnase : Patrick NOLIN, entraîneur du judo club de l'obier depuis l'ouverture du gymnase de l'Obier en 1970.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

De dénommer les salles du Gymnasion situé 9 bis avenue du 8 Mai 1945 de la manière suivante : « salle de gymnastique René BOISNEAU » et « gymnase Patrick NOLIN ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 29/02/2024
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 22 février 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Hervé ROBERTI, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE

Secrétaire de Séance : Madame Valérie LEFEVRE

FINANCES**DEL2024_016 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2024**

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal de Nogent-sur-Oise, et plus particulièrement son article 21, il vous est ainsi proposé de débattre du rapport ci-joint qui concerne le budget principal de la ville et le budget annexe du Centre Municipal de Santé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport ci-annexé portant sur le budget principal et le budget annexe CMS de la ville de Nogent-sur-Oise, a eu lieu, avant le vote du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal prend acte.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 29/02/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE

Date de signature : 29/02/2024

Qualité : Valérie LEFÈVRE, 2ème adjointe au Maire

